



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

OB/EDL/2022 – 11423

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

FÊTE DE LA MUSIQUE MERCREDI 21 JUIN 2023

Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route et pour permettre l'organisation de la Fête de la musique, le stationnement sera interdit **rue de Genève** des deux côtés, **avenue des Fleurs** des deux côtés entre la rue Dullin et la rue du Casino, **rue de la Chaudanne**, entre le 11 et l'intersection avec la rue Dacquin, **place du Revard** (places taxis), **rue du Casino**, **place Carnot** et l'ensemble de la zone piétonne (**square Temple de Diane**, **rue des Bains**, **rue de Genève** et **rue Albert 1^{er}**), **avenue Victoria**, entre la rue du Casino et la rue Dullin, **avenue du Petit Port** entre la rue de Genève et la rue Albert 1^{er}, **avenue Victoria** entre la rue du Casino et la rue Dullin, **avenue du Petit Port** entre la rue de Genève et la rue Henri Murger, **square Alfred Boucher** côté Est entre la rue Paul Verlaine, **la rue de la République et l'esplanade du Souvenir** et côté Ouest en totalité, **place Clemenceau** entre 2 et 14 et entre 16 et 31, **rue de la Dent du Chat** entre la rue du Temple et la rue Henri Murger, **avenue du Grand Port** sur les 3 places au 26 du mercredi 21 juin dès 8h au jeudi 22 juin à 3h.

La circulation sera interdite **avenue Lord Revelstoke**, sur la voie de bus sens montant, **rue de Genève**, **rue du Casino**, **place du Revard**, **place Carnot** et **zone piétonne (Square du Temple de Diane, rue des Bains, rue de Genève et rue Albert 1^{er})**, **avenue Victoria** entre la rue du Casino et la rue Dullin, **avenue du Petit Port** entre la rue de Genève et la rue Henri Murger, **square Alfred Boucher**, côté Est entre la rue Paul Verlaine, **la rue de la République et l'esplanade du Souvenir** et **totalité côté Ouest**, **place Clemenceau** dès 14h entre le 14 et le 2 et entre le 16 et 31, **rue de la République** (sauf aux riverains), **rue de la Dent du Chat**, entre la rue du Temple et la rue Murger, **avenue des Fleurs** entre la rue Dullin et la rue du Casino, sauf pour véhicules sortant du parking du Casino, **rue Despine**, **rue de la Chaudanne** sauf depuis le 11 jusqu'à l'intersection rue Dacquin, où la circulation se fera à double-sens du mercredi 21 juin dès 16h au jeudi 22 juin à 3h.



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

La circulation s'effectuera à double-sens avenue des Fleurs entre l'entrée du parking du Casino et la rue Dullin, rue Vaugelas entre rue de la République et la rue de Seyssel, rue de Seyssel, avenue du Grand Port, neutralisation de la bande cyclable entre l'avenue de Saint-Simond et la rue du Maroc, avenue Lord Revelstoke, neutralisation de la voie de bus dans le sens montant du 21 juin dès 16h au 22 juin à 3h.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.